

N° 8206¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

concernant la mise sur le marché des organismes génétiquement modifiés en tant que produits ou éléments de produits

* * *

AVIS DU COLLEGE MEDICAL

(17.5.2023)

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu saisir le Collège médical de l'avis en référence qui fixe en droit national les normes européennes de la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés en tant que produits ou éléments de produits, conformément à la Directive européenne 2001/18 CE du 12 mars 2001/18/CE, ci-après « la Directive ».

L'essentiel des textes vise une mise à jour du cadre légal existant en vue de permettre notamment le développement biotechnologique sûr des organismes génétiquement modifiés.

Le cadre légal en construction promet la fourniture des moyens de protection de la santé humaine et environnementale par des mesures d'évaluation de sécurité, sans négliger les objectifs de transparence nécessaires aux choix éclairés des consommateurs, moyennant par exemple une exigence d'étiquetage.

Dans ces conditions, le Collège médical approuve le projet sous avis et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de sa parfaite considération.

Pour le Collège médical,

Le Secrétaire,
Dr Roger HEFTRICH

Le Président,
Dr Pit BUCHLER

